

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 26 mars 2018**



45 rue Smith 69002 LYON

Tél : 04 78 37 90 71 – www.amely.org

Le 26 mars 2018 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la présidente.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Josette FAVIER - Juliette KIEFFER - Martine TRUSSON - Martine PAOLOZZI - Bruno ARAUD - Hervé LE RESTIF - Gérard PEROTTO - Jean-Luc GUYOT - Philippe VANDERSTRAETEN - Annie NOËL.

Membres avec voix consultative présents : Émilie BORNIER représentante du personnel, Sabine MOREL Directrice

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

- 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05/02/2018**
- 2. APPROBATION DES COMPTES 2017 ET PRÉVISIONS 2018**
- 3. LOCAUX DE PERRACHE ET PROPOSITION CONVENTION AVEC LE BAILLEUR**
- 4. LA MÉDIATION JUDICIAIRE**
- 5. COMPOSITION CA ET BUREAU**
- 6. QUESTIONS DIVERSES**

En préalable La présidente, Marie-Noëlle LUC, informe les membres du conseil de la réussite par Sabine MOREL de son DU de management, et l'en félicite.

1 - APPROBATION DU DERNIER PV

Plusieurs corrections sont apportées au procès verbal du conseil d'administration du 5 février 2018 :

Point 1 page 1: suppression de « présents ou représentés » dans la phrase « après discussion entre les membres présents ou représentés ».

Point 1 page 2 « Martine PAOLOZZI (non représentée) est remplacé par Martine PAOLOZZI (qui avait transmis son pouvoir à Bruno ARAUD).

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 26 mars 2018**

Ajout de « arrivée de Bruno ARAUD » entre le point 1 et le point 2.

Point 2 page 2 :concernant la charte des médiateurs »Elle s'imposera à tous dès lors que ce conseil d'administration l'aura validée » est remplacée par « "elle s'imposera à tous dès lors que ce conseil l'aura validée et qu'elle aura été officiellement communiquée »

Point 5 page 5 : à « Il serait utile de communiquer aux administrateurs ce qu'implique légalement les postes de Président, Trésorier, Secrétaire dans une association. » il est ajouté « ainsi que le rôle du bureau ».

Ces précisions une fois intégrées le PV du 5 février 2018 est approuvé par l'ensemble des administrateurs.

Dans l'attente de l'arrivée du commissaire au compte à 10h15, l'ordre d'examen des points à l'ordre du jour a été modifié

2 - LOCAUX DE PERRACHE ET PROPOSITION CONVENTION AVEC LE BAILLEUR

Suite au conseil de décembre 2017 qui s'était prononcé favorablement pour le maintien d'AMELY prioritairement dans les locaux actuels, le bureau avait été chargé de rencontrer le bailleur (la SA régionale d'HLM de Lyon) afin d'examiner avec lui toutes les solutions nous permettant de rester rue Smith. Parallèlement et au fur et à mesure des informations sur le projet nous devons rechercher des solutions alternatives.

Bruno ARAUD et Sabine MOREL ont donc rencontré le directeur. Le quartier est en totale rénovation. L'îlot de la cité Mignot va devenir un quartier écologique (financement européen). L'objectif n'est pas de faire partir les activités sociales ou commerciales mais la distribution sur la rue Smith est affectée. Le bailleur souhaite reprendre notre local à droite du 45 rue Smith, lieu des permanences et des réunions, qui deviendrait un local associatif partagé à destination des seniors. Il reconnaît la place de notre activité dans le nouveau quartier mais ne peut nous faire un tarif préférentiel sans justification. Attendu que l'ensemble des activités d'AMELY ne peuvent être contenues dans le seul local à gauche du 45 rue Smith la discussion et la négociation ont permis d'aboutir à la proposition suivante :

- location d'un appartement rénové au 41 rue Smith, au-dessus du restaurant, afin d'y transférer les activités administratives d'AMELY. Il s'agit d'un F3 permettant de faire 3 bureaux et d'avoir en plus une pièce pour des petites réunions qui pourra servir également pour les repas du personnel.
- rénovation par le bailleur du local à gauche du 45 rue Smith pour y implanter les permanences et la salle de réunion avec cloisonnement pour avoir 2 bureaux et une salle de réunion et un espace salle d'attente.

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 26 mars 2018

- prise en charge du déménagement du local administratif (date probable le 9 avril) par le bailleur.

Partant d'un montant évoqué de 2000€ de location lorsqu'il s'agissait des locaux en rez-de-chaussée la proposition finale est d'un loyer de 900€ pour les deux locaux, avec un bail d'habitation pour l'appartement et un bail code civil de louage classique pour le 45 rue Smith.

Une convention de partenariat vient d'être signée avec le bailleur afin de permettre le transfert rapide de l'activité administrative et de permettre les travaux dans le futur local de permanence. Dans la convention de partenariat, AMELY a proposé d'animer des séances d'information pour les seniors (sur les droits, la médiation, la fracture numérique...)

Les membres du conseil regrettent de ne prendre connaissance que maintenant de l'avancée des négociations mais en soulignent la parfaite adéquation avec les orientations données. C'est une belle opportunité qui a été saisie. On reste dans le quartier, le siège social n'a pas besoin d'être changé, il y a une augmentation prévisible de la charge de loyer mais elle reste tout à fait correcte vu les prix du marché.

Le transfert des activités dans les nouveaux locaux va entraîner des changements dans l'organisation, dans le déroulé des activités avec le public. Ils seront ajustés au fur et à mesure. Le mois d'avril sera sans doute assez perturbé. La mise en adéquation de la téléphonie et de l'équipement informatique est en cours d'étude par des membres de l'association.

3 - LA MÉDIATION JUDICIAIRE

Les membres du CA ont reçu le document préparatoire.

Constat que l'environnement de l'activité de médiation est très affecté par les changements législatifs récents. Il y a eu d'abord la mise en place des médiations de la consommation, qui ne sont pas exactement des médiations mais plutôt de l'arbitrage professionnel. Sur ce champ AMELY a choisi de poser sa candidature dans le secteur des relations avec les bailleurs, mais le dossier s'avère très complexe et n'a pas encore pu être finalisé.

Parallèlement la conciliation est devenue obligatoire en préalable de la saisie du tribunal d'instance pour un litige inférieur à 4000€.

Enfin des décrets d'octobre et décembre 2017, suivis d'une circulaire du 8 février 2018 prévoient la mise en place de listes de médiateurs auprès des Cours d'Appel et la possibilité de prise en charge des frais par l'aide juridictionnelle pour les personnes qui en relèvent. Sur Lyon la réactivité de la Cour d'Appel a été immédiate et la liste des médiateurs pour 2018 a été close le 23 février. Par conséquent la question de la candidature d'AMELY concerne 2019.

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY - 26 mars 2018

Le groupe de préparation a d'abord exploré la législation avec l'appui de Bénédicte DEBISE, et a réfléchi ensuite sur l'articulation d'AMELY avec le monde judiciaire et ensuite sur le public qui pourrait nous concerner.

Dans la médiation judiciaire, la confidentialité reste ce qui n'est pas habituel pour les juges. Le médiateur indique si la médiation a eu lieu ou non et les parties sont libres de faire valider leur accord devant le tribunal. Ces médiations sont rémunérées (600 à 700€). Si les parties sont d'accord pour la médiation la somme est consignée au tribunal et la médiation peut démarrer. AMELY pourrait s'adresser aux personnes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle ce qui ne ferait pas concurrence aux professionnels et limiterait les frais pris en charge par l'État.

Il faudrait prévoir une organisation en interne pour désigner les médiateurs car les juges nomment une structure et ensuite c'est la structure qui dit quel médiateur intervient.

Au RENADEM 2 structures font déjà ce type de médiation (ASMAJ et le Centre René Cassin) : il peut être intéressant de savoir comment cela se passe et quelle organisation ils ont mis en place.

L'engagement d'AMELY impliquerait de bien connaître les acteurs et d'avoir un contact personnel avec le président de la Cour d'Appel.

Au terme des échanges la proposition du groupe de travail a été adoptée à l'unanimité des administrateurs. AMELY va donc faire les démarches pour se positionner sur la médiation judiciaire pour les justiciables bénéficiaires de l'aide juridictionnelle :

- la direction et la présidente vont rencontrer la Cour d'Appel pour faire valider notre positionnement et les domaines où nous serions compétents,
- si notre agrément est recevable, AMELY devra constituer une liste de médiateurs volontaires, déposer son dossier avec les candidatures, et mettre en place un comité de désignation.

4- APPROBATION DES COMPTES 2017 ET PRÉVISIONS 2018

Accueil de monsieur SIMO, commissaire aux comptes.

Tous les administrateurs ont reçu par mail les documents transmis par le trésorier de l'association, Hervé LE RESTIF : Compte de résultat 2017 (détaillé et simplifié) avec le prévisionnel 2018, ainsi que le compte annuel 2017 établi par le cabinet d'expert-comptable CER France.

En préambule le trésorier remarque qu'il nous faut améliorer la prévision car elle a oscillé de 600€ début 2017, à 15000€ au CA de septembre et finalement le résultat de l'exercice n'est que de 708€.

Il souligne les éléments positifs :

- le très fort développement des prestations : + 35000€ soit +57 % par rapport à 2016

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 26 mars 2018**

- l'augmentation qui en résulte de la part d'autofinancement dans le budget d'AMELY, qui passe de 23 à 33 %.

L'analyse des produits révèle une augmentation de 34 % de l'activité de médiation scolaire, mais aussi une augmentation des autres formations, et enfin l'émergence d'un nouveau domaine de financement: les conventions avec les bailleurs (13000€).

Les subventions se sont presque maintenues au global (-10%) mais la perte sur la ville de Lyon (-18,6%) pose un vrai problème de rentabilité de nos permanences sur la ville.

Les charges externes ont augmenté de 8,4 % avec notamment les achats de documentation fait en fin d'année (renouvellement tous les deux ans). Les charges salariales sont légèrement en baisse : elles intègrent l'augmentation du SMIC, l'application de la politique salariale, compensées par la réduction des permanences. Par contre on note une forte hausse des charges sociales (effets de seuil des exonérations sur les bas salaires à analyser).

Au bilan les disponibilités en fin d'année ont un peu baissé : -14000€ mais compensées par des créances à recevoir.

Le fonds dédié à la permanence d'accès au droit pour les personnes sans abri qui était de 7117€ baisse de 2842€ (coût de l'activité sur l'année). Il reste donc 4835€ pour l'exercice 2018, voire 2019.

Bruno ARAUD interroge sur la possibilité de distinguer dans l'augmentation de l'activité de formation, la part de l'activité elle-même et la part de refacturation des frais de transport afin de connaître la marge brut exacte.

Actuellement, frais de transports inclus, cette marge est de 30 %.

Gérard PEROTTO relève que les créances augmentent sensiblement : la facturation n'est-elle pas trop tardive ?

Remarque renforcée par Jean-Luc GUYOT qui souligne que les prestations sont plus à risque que les subventions.

Après ces remarques et questions des administrateurs, monsieur SIMO, commissaire aux comptes, indique qu'il ne peut s'avancer totalement sur le contrôle des comptes 2017, celui-ci n'étant pas terminé.

Au vu des premiers éléments l'attention du cabinet portera particulièrement :

- sur l'évolution de la part des prestations dans le budget d'AMELY, car c'est un nouveau processus avec plus de risques d'oublis, et il faut travailler sur le champ de la fiscalité,
- sur la question des charges sociales, de leur augmentation et des effets de seuil, ainsi que sur les achats (documentation, travaux d'entretien)
- enfin sur les créances qui ont augmenté et dont il faut vérifier le paiement sur 2018.

Si m SIMO a d'autres remarques importantes à faire il les communiquera avant l'AG, mais rien n'empêche les administrateurs de voter ce jour.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 26 mars 2018**

Après demande de la présidente, sans vote Contre ni Abstention, les comptes 2017 sont validés à l'unanimité des administrateurs votants.

Hervé LE RESTIF présente ensuite le prévisionnel 2018, qui a été particulièrement difficile à construire avec :

- le désengagement des financeurs publics,
- les nouvelles données de 2018 : augmentation des charges de locaux pour la rue Smith, projet de permanence numérique, poursuite de l'application de la politique salariale, volonté de mise en place d'un accueil téléphonique centralisé.

En prenant les éléments connus et en faisant une projection qui ne soit pas trop pessimiste, avec une croissance des prestations, une stabilité des subventions et en intégrant 10000€ de subvention pour la mise en place de la permanence numérique. On arrive à un résultat d'exploitation de -10000€.

Martine TRUSSON explique, avec une analyse détaillée des charges salariales 2017 et prévisionnelles 2018, qu'il reste un écart, une marge, de 4000€ dans le budget 2018 (une fois prises en compte la hausse du SMIC 2018, l'application de la politique salariale en année pleine, l'augmentation 2018 pour 3 personnes, et une hausse des heures). Cela laisse un peu de souplesse.

Face à cette situation le bureau s'est réuni et présente ce jour un plan d'action avec des mesures immédiates et des mesures à moyen terme.

- Les mesures immédiates proposées :
 - pas de remise en cause de la politique salariale,
 - aucune nouvelle embauche tant qu'un déficit est probable, et adaptation nécessaire de l'organisation et des personnes aux changements d'activité à venir (permanences, nouvelles activité)
 - pas de remise en cause de l'accueil téléphonique centralisé compte tenu du prestataire retenu diminution du coût de 3000 à 1500€
- Les mesures à moyen terme
 - simplifier l'organisation et réduire les coûts de fonctionnement, repenser rationaliser notre organisation, réduire le nombre de sites de permanence, les temps de déplacement, mieux utiliser le nouveau site de Perrache...
 - trouver de nouveaux partenaires financeurs

Par ailleurs, il est proposé de faire un point financier à fin juin et de le présenter en CA afin de confirmer ou infirmer les prévisions et de définir si besoin les actions correctives adaptées.

Le commissaire aux comptes rappelle qu'aujourd'hui toutes les structures ayant une base de subventions doivent se réinventer, réorganiser le travail en incluant les salariés et la place des bénévoles. Il lui semble qu'il sera difficile arriver à un résultat au dessus de zéro. Il y a des enjeux de développement (positionnement, notoriété?) et d'organisation interne

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY - 26 mars 2018**

à promouvoir. Nécessité de faire, comme le propose le bureau un vrai calage du budget lorsque l'on a une vision des produits à fin juin.

Sabine MOREL explique que si l'on n'embauche pas pour la permanence d'accompagnement administratif et numérique il va falloir affecter prioritairement la personne que l'on recrute actuellement en service civique sur cette tâche.

En ce qui concerne l'organisation des délégations seront à mettre en place.

Le vote d'un prévisionnel en déficit paraît difficile ce jour.

La question de la pertinence de présenter un prévisionnel à l'AG a été posée, mais il y a une exigence de transparence à tenir. Il conviendra d'exposer les questions qui se posent et les raisons qui font que le CA n'a pas encore adopté ce prévisionnel.

Le conseil d'administration décide de reporter le vote du budget prévisionnel 2018.

Les propositions du bureau sont soumises au vote:

1) pour les actions immédiates : adoption avec 10 voix Pour et 2 abstentions : Annie NOËL et Bruno ARAUD

2) report du vote sur les actions à moyen terme - le bureau doit faire des propositions plus précises pour le CA de juin.

Par ailleurs, un point financier sera fait fin juin et fin septembre et présenté en CA.

5 - COMPOSITION CA ET BUREAU

La présidente a reçu une candidature celle de Jean-Jacques LE COADIC médiateur à Lyon 8.

Elle rappelle la nécessité de renouveler, voir d' étoffer le bureau. Bruno ARAUD est démissionnaire du bureau, les postes de vice-président et secrétaire sont à pourvoir.

La directrice rappelle l'importance de l'implication des administrateurs dans la vie de l'association. Le bureau se réunit tous les 15 jours. Il assure le suivi de la mise en œuvre des décisions du CA. C'est un collectif dynamique, son soutien est important pour la direction.

6- QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'ayant été abordée, et le temps imparti étant écoulé, la Présidente a remercié les administrateurs de leur présence et clôt la séance à 12h30.

La Présidente de séance :

Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :

Annie NOËL